

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 11 février 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 1^{er} mai 2006</p> <p>Nom du produit : BK10014T – BAKOR 100-14 – ENDUIT POUR ISOLANT FIBREUX ÉMULSIONNÉ Code du produit : BK10014T</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8		0,1 - 1
bitume de pétrole	mélange		30 - 60
attapulgite	12174-11-7		0 - 5
bentonite	1302-78-9		1 - 5
kaolin	1332-58-7		3 - 7
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1
solvant Stoddard	8052-41-3		1 - 5
dioxyde de titane	13463-67-7		0,1 - 1
ingrédients inertes			40 - 70

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT ! Les vapeurs risquent de provoquer étourdissements, céphalées, nausées, perte de coordination et irritation des voies respiratoires. Cause des irritations cutanées.</p> <p>Apparence/Odeur : dispersion noire, odeur de pétrole et de bois</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmolement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut être nocif si avalé. Peut causer douleurs gastriques, vomissements et diarrhées.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, céphalées, nausées ou perte de coordination.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients, présent à 0,1% ou plus, est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus d'information.</p>

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Téléphoner immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Remarque à l'attention du médecin

L'aspiration du liquide dans les poumons lors de la déglutition ou du vomissement peut causer une inflammation des poumons, des dommages graves aux poumons et même la mort par pneumonie chimique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : >100°C (>212°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : Setaflash

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Risques de feu et d'explosion

La décomposition thermique (combustion) risque de relâcher des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou poudre extinctrice.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Ne pas manipuler ni entreposer à proximité d'oxydants forts ou d'acides forts. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection des voies respiratoires**

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses. L'exposition aux poussières ou embruns aérogènes dangereux peut être produite par pulvérisation, ponçage ou meulage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

1,3,5- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

bitume de pétrole

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (fraction inhalable, comme de l'aérosol soluble de benzène)

bentonite

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

ACGIH TLV-TWA 3 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

kaolin

ACGIH TLV-TWA 2 mg/m³

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

solvant Stoddard

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 500 ppm

dioxyde de titane

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Dispersion noire

Odeur

Odeur de pétrole et de bois

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Densité relative : 1,06

Pourcentage de matières volatiles : 53,5

Pression de vapeur : non disponible

Densité de vapeur : >1

Facteur pH : non disponible

Solubilité : susceptible de dispersion

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts et acides forts

Produits de décomposition dangereux

Gaz toxiques et irritants, vapeurs ou émanations, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérogènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit peuvent être cancérogènes pour les humains (Groupe 2B) : dioxyde de titane.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérogènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

1,3,5-triméthylbenzène

Dose létale (oral, rat) : 23 g/kg, létale à 7 des 10 animaux expérimentaux

LC50 (rat) : 24 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

silice, quartz

iv-rat LD50 : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

solvant Stoddard

oral-rat LD50 : >5000 mg/kg

dermal-lapin LD50 : >3000 mg/kg

inhal-rat LC50 : >5500 mg/m³ (880 ppm)

inhal-rat LC50 : >1300 ppm

12. Information écologique

Aucun renseignement précis n'est disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Voie terrestre Non réglementé

IMDG Non réglementé

IATA Non réglementé

15. Information sur la réglementation**Information sur la réglementation des États-Unis**

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

1,3,5-triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

bitume de pétrole

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

attapulgite

Californie – Proposition 65

kaolin

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

solvant Stoddard

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

dioxyde de titane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : D2A – Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

1,3,5-triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

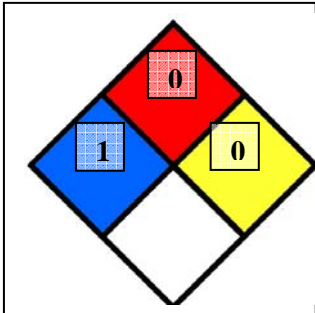
silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

solvant Stoddard

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)

15. Information sur la réglementation (suite)**NFPA****SIMD**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 26 mai 2005.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, ni n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.